

## Commune de DOMMARTIN

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN

Séance ordinaire du 25 Janvier 2021

**Convocation** : le 18 Janvier 2021

**Affichage** : le 1<sup>er</sup> Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Fabienne PERONNET, Maire.

**Présents** : Mesdames Marie – Christine CARON, Elisabeth DECHEPPY, Christine MORELLE, Fabienne PERONNET et Messieurs Matthieu BERNARD, Sébastien BOILEAU, Jean – Pierre CHANOINE, Cyrille DOUCHEZ et Thierry NOREL.

**Représenté(es)** : M<sup>r</sup> Alain BOILLY par M<sup>r</sup> Sébastien BOILEAU.

**Absent(es)** : Monsieur Arnaud ROSE.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Marie – Christine CARON.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h45.

#### **Approbation du Procès-Verbal du conseil du 14 Décembre 2020 :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Tarifs et durée des concessions :**

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres du conseil qu'à la suite des informations reçu de la trésorerie, il a lieu de réexaminer les durées et tarifs des concessions. M<sup>me</sup> le Maire indique aux membres du conseil qu'une délibération avait déjà été prise en ce sens en 2017 fixant les tarifs et durée de columbarium et de concessions de la manière suivante :

##### Colombarium :

15 ans : 275 €  
20 ans : 300 €  
30 ans : 375 €  
50 ans : 500 €  
Jardin du souvenir : 50 €

##### Concessions :

30 ans : 25 € le m<sup>2</sup>  
Perpétuelle : 30 € le m<sup>2</sup>

Après avoir entendu les explications et informations de M<sup>me</sup> le Maire, le Conseil municipal décide de se renseigner auprès des communes avoisinantes afin de comparer les tarifs et durée des concessions et colombarium.

#### **Renouvellement des contrats espaces verts :**

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres du conseil qu'elle a rencontré le 20 janvier dernier M<sup>r</sup> William GEORGET de l'entreprise espace verts du val de noye afin d'effectuer le point sur le travail qu'il accomplissait sur la commune et des chemins communaux.

Les factures détaillées de 2020 sont variées :

9 tontes à 480 € = 4 320 €  
Taille des différentes haies de l'air de jeux = 792 €  
Fauchage de l'ensemble des talus et chemins communaux = 462 €  
Fauchage de l'ensemble des abords des chemins agricoles = 732 €  
Taille des différentes haies de la commune = 450 €  
Nettoyage des gouttières de l'église = 508 €  
Élagage chemin des Aires = 90 € (Mr BOULLENGER Sylvain)

**TOTAL de Mr William GEORGET = 7 354 €**

+ Abattage de 2 sapins = 810 € (Mr ÉRIC LEFEBVRE)

**TOTAL des espaces verts = 8 164 €**

Le conseil municipal se renseignera afin d'établir d'autres devis et suggère également de diminuer les coûts de la prestation espace verts afin d'évaluer une proposition d'offre d'emploi pour un contrat moyennant une durée 2 jours par semaine afin d'accroître le travail sur la commune.

### **Délibération 01.2021 : Installation d'une antenne relais (pylône Orange)**

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un contrat est en cours de rédaction pour 1 500 € / an pour l'installation de l'antenne relais. Celle-ci sera installée au-dessus de la RD90.

Des plaintes d'habitants ont été reçues concernant l'implantation de celle-ci car elle sera visible de leur habitation.

Après avoir entendu l'exposé de M<sup>me</sup> le Maire et **après en avoir délibéré**, le conseil municipal **abandonne à 5 voix contre, 2 abstentions et 3 voix pour** le projet sur la parcelle ZB n°005. Le conseil municipal se renseigne pour une autre parcelle.

### **Point sur le retour des questionnaires commune :**

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons eu à ce jour 19 réponses aux questionnaires distribués de la commune.

Il en ressort, pour les questions suivantes :

Dans quel(s) domaine (s) attendez-vous que l'équipe municipale agisse en priorité ?

1<sup>er</sup> : Environnement et cadre de vie

2<sup>e</sup> : Voirie

3<sup>e</sup> : Sports et Loisirs

4<sup>e</sup> : Jeunesse et Urbanisme

Souhaiteriez-vous participer aux commissions suivantes ?

Seul 4 réponses nous sont parvenues pour la commission fête et environnement.

Quelle(s) animation(s) aimeriez-vous en priorité ?

1<sup>er</sup> : Réderie

2<sup>e</sup> : Feu de la St Jean

3<sup>e</sup> : Fête du Village et Noël

4<sup>e</sup> : Fête Nationale

### **Bilan sur les formations des conseillers municipaux :**

Les membres du conseil municipal ont pu participer à 3 formations les 17 décembre 2020, 15 et 22 Janvier 2021. Les élus ont droit à 20h de formation par an.

Le conseil municipal demande à participer à une autre formation en particulier celle sur la gestion du cimetière.

**Bilan du radar pédagogique :**

Un radar pédagogique a été installé par GROUPAMA Allée des Sous-Bois pour enregistrer la vitesse des véhicules.

Il en ressort, que 47 % des véhicules ont enregistré une vitesse comprise entre 10 et 50 kms / h. Par contre 53 % des véhicules affichent une vitesse supérieure au 50 kms / h maximum autorisé. Soit 70,9 % des véhicules avec des vitesses comprises entre 51 et 60 kms / h, 24,6 % des véhicules avec des vitesses comprises entre 61 et 70 kms / h, 3,80 % des véhicules avec des vitesses comprises entre 71 et 80 kms / h et 0,70 % des véhicules avec des vitesses supérieures de 30 kms/h à la vitesse autorisée.

À la suite de la lecture du rapport transmis par GROUPAMA, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de poser une chicane dans cette rue.

**Recensement des personnes vulnérables :**

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal que la préfecture demande de recenser les personnes de plus de 75 ans pour la vaccination du COVID-19.

M<sup>me</sup> Élisabeth DECHEPPY, 2<sup>e</sup> Adjointe au Maire a la charge de prendre contact auprès des personnes âgées. Une nouvelle liste a été établie afin de recenser ces personnes qui ne peuvent se déplacer pour se faire vacciner.

**Renouvellement du tracteur communal :**

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal que le tracteur de la commune a déjà 51 ans et qu'il est temps de procéder à son renouvellement. Le conseil municipal décide de procéder à l'établissement de devis pour acquérir une remorque avec double essieu neuve. Ces devis seront donc étudiés au prochain conseil.

**Questions diverses :****☞ Cahier de doléances :**

Un cahier de doléances a été ouvert afin d'avoir une traçabilité des propositions, remarques, réclamations et suggestions des habitants afin que le Conseil Municipal puisse trouver les réponses appropriées.

**☞ Centre de Loisirs de Boves :**

La commune de BOVES refuse les enfants de DOMMARTIN pour le centre de loisirs à cause du COVID. Mais les communes d'Ailly sur Noye et Jumel (sauf pour les vacances de Février) acceptent de prendre les enfants.

**☞ Signalisation :**

Le poteau « sens interdit » de la rue de l'Église a été cassé volontairement. L'employé communal aura la charge de rétablir celui-ci.

**☞ Voirie :**

Un habitant de la commune demande à obtenir une place handicapée devant son domicile. Le conseil municipal se renseigne à partir de quel taux de handicap doit on établir un marquage de place handicapé.

**☞ Sinistre :**

Une habitante est tombée sur un trottoir à cause du verglas. La Sous-Préfecture propose au Conseil Municipal de prendre un arrêté. La commune prend un arrêté afin de demander aux habitants d'entretenir leur trottoir en toutes circonstances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Fait à Dommartin,  
le 27 Janvier 2021  
Le Maire,  
Fabienne PERONNET